

11/11/71

AFFAIRE N° 29. - Alimentation en eau potable du Bois de Nèfles (réservoir de 300 m³) - Intervention de la Direction Départementale de l'Équipement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à confier au Service Départemental de l'Équipement les études et la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable du Bois de Nèfles (réservoir de 300 m³).

L'intervention du Service de l'Équipement s'effectuera conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949, lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit dans des conditions définies.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 303-60 du Budget de 1971 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu

J. Denis le 12 juillet 1971

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Signe: P. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signe: M. C. ALARCON